Image not found or type unknown

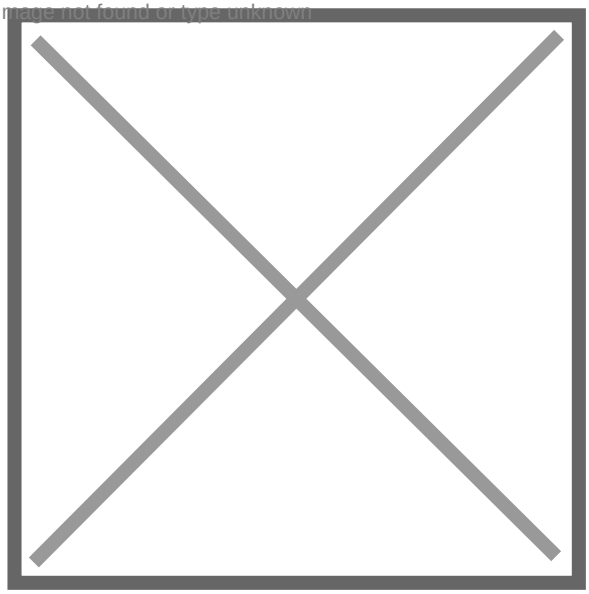

Droit de résiliation au bail

Par **oliyoa**, le **15/03/2012** à **13:29**

Bonjour,

Sur mon bail il est notifé que c'est un meublé, je demande aujourd'hui la résiliation, il me qu'il y a 3 mois de délai et non un mois.
Dans la maison il a fait installer une chaudière fioul avec une cuve de 2500 litres il y a toujours une odeur terrible et depuis j'ai beaucoup de maux de tête, a t'il le droit d'installer ce type de chauffage dans une maison

Par **isabelle**, le **15/03/2012** à **15:27**

bonjour,je divorce.Le bail est a mon nom. mon ex femme veut rester dans le logement quel sont mes démarches aupres de mon proprietaire?

Par **Marion2**, le **15/03/2012** à **17:23**

Bonjour oliyoa,

Le préavis de départ d'un logement meublé est de 1 mois pour le locataire et non de 3 mois.
A quel endroit de la maison est installée la cuve à fuel ?

Par **oliyoa**, le **15/03/2012** à **19:12**

Bonsoir,
Merci pour réponse, la cuve se trouve dans la maison eu l'on appelé une chaufferie qui était auparavant une cuisine

Par **so84**, le **02/04/2012** à **11:12**

Bonjour,
J'aurais voulu savoir si une agence immobilière pouvait refuser une fin de contrat de location dans le cas suivant:
JE suis actuellement employé dans une entreprise, j'ai donné ma lettre de démission pour un nouvel emploi dans un autre département; j'ai envoyé une copie de ma promesse d'embauche à mon agence immobilière afin de pouvoir quitté mon logement dans un mois au lieu de trois; mais l'agence m'a refusé ce droit car elle ne considère pas cela comme une mutation. Ai-je un recours? Que dois-je faire? Merci par avance.

Par **Marion2**, le **02/04/2012** à **12:53**

Bonjour,

Ce n'est ni un premier emploi, ni une mutation, l'agence a raison.
Si vous occupez actuellement un logement vide, votre préavis est de 3 mois et non de 1 mois.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés